

Version créée :

Cronoparc :

Cartographie (mandataire) / Commune (co-élaborateur) :

CC Lieuvain Pays d'Auge

Plan Local d'Urbanisme

Intercommunal

3B. Règlement graphique

LA CHAPELLE HARENG

Arrêté : 19 janvier 2025

Enquête publique :

Approbation :

lpa

Lieuvin Pays d'Auge

HABILLAGE

- Bâti
- Limite parcellaire
- Limite communale

ZONAGE

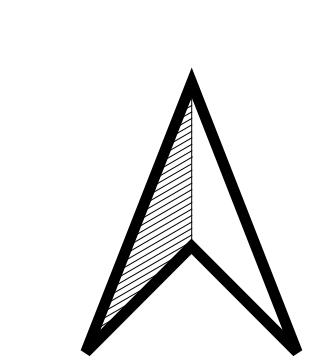
- Ua : zone urbaine à caractère ancien avec une certaine mixité fonctionnelle (habitat, commerces, services, équipements)
- Ub : zone urbaine résidentielle à implantation mixte (en limite ou en retrait)
- Uh : zone urbaine de faible densité à dominante résidentielle
- A : zone agricole
- N : zone naturelle
- Nj : secteur naturel de jardin

PRESCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

- Mare (L151-23 CU)
- Éléments du patrimoine bâti (L151-19 CU)
- Éléments du patrimoine naturel et paysager (L151-23 CU)
- Éléments du patrimoine naturel à préserver (L151-23 CU)
- Emplacement réservé (L151-41 CU)
- Espace Boisé Classé (L113-1 CU)
- Élément du patrimoine naturel à préserver (L151-23 CU)
- Bâtiment pouvant changer de destination (L151-11, 2° CU)
- Zone humide

ID ER	Surface (ha)	Destination	Destinataire
CHH-ET1	0,05	Extension de cimetière	Commune

Le territoire de Lieuvain Pays d'Auge est concerné par la présence de cavités souterraines et marnières. Nous vous invitons à consulter le site de la Préfecture de l'Eure qui recense la connaissance actuelle en matière de cavités souterraines : <https://www.eure.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Risques-majeurs/Risques-naturels/Marnieres/> ; javites.souterraines/Atlas-des-Cavites-Souterraines-de-l-Eure



0 750 1500 m